

Programme de Formation AE

Certification professionnelle Animateur d'Equitation

Niveau 3

Responsable : Hugo CHARANTON.

Dénomination : ACTION CHEVAL FORMATION. Siège social : 3 rue Honoré de Balzac 38100 Grenoble.

Mail : actionchevalformation@hotmail.com

Téléphone : 06 08 48 93 02.

Agrément FFE n°2024AE012.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le diplôme permet l'accès aux emplois suivants dans la convention collective étendue des centres équestres :

« Animateur – Soigneur » de catégorie 1 et « Cavalier – Soigneur » de catégorie 1 :

- BC1 : Participer au fonctionnement et au développement d'une structure équestre : accueil, information et sensibilisation des publics de la structure équestre ; animation de la structure équestre et promotion de ses activités ; mise en œuvre des opérations contribuant à l'organisation de la structure équestre et au déroulement de ses activités.

- BC2 : Préparer et conduire en sécurité des séances d'initiation aux activités équestres : préparation et organisation de la mise en œuvre de séances d'activités équestres sécurisées ; encadrement, animation et sécurisation de séances d'activités équestres, évaluation des séances et réalisations des bilans.

- BC3 : Assurer en sécurité le travail d'entretien et le suivi de la cavalerie d'école ainsi que l'entretien du matériel et des installations :

Mise en œuvre des soins courants des équidés ; suivi de l'emploi de la cavalerie d'école et mise en œuvre du convoyage ; entretien, maintenance et sécurisation des installations et du matériel de la structure équestre ; Conduite du travail d'entretien de la cavalerie d'école

Le diplôme donne la dispense aux TEP (Test d'Exigences Préalables) : test d'équitation nécessaire à l'entrée en formation au BPJEPS Educateur Sportif mention Equitation en 4 BC.

PUBLIC VISE

Peut se porter candidat à la formation AE toute personne de 16 ans minimum (sans limite d'âge) capable de satisfaire aux pré-requis (exigences préalables) règlementaires.

Admission sur dossier, entretien de motivation.

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap peut se porter candidat. Elle sera accompagnée par le référent handicap Hugo CHARANTON.

PREREQUIS

*Être titulaire de l'attestation de formation relative au secourisme (PSC ou équivalent)

*Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation

*Être titulaire d'un diplôme de degré 1 ou galop 6 délivré par la FFE. Galop 5 lorsque la formation se déroule en apprentissage.

*Être titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La formation est effectuée en alternance pédagogique entre un centre de formation et une structure d'accueil habilitée.

L'alternance déclenche, favorise et consolide l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention du diplôme et l'exercice professionnel.

Le rythme des regroupements en centre de formation est de 2 journées par semaine en moyenne. Les journées de formation en regroupement sont de 8 heures.

La construction pédagogique s'anime à partir de la découverte des compétences professionnelles acquises sur le terrain.

Les cours interactifs favorisent la richesse des contenus en développant la participation de chacun.

Les regroupements sont organisés en 4 temps :

- 1 - Cours, travaux pédagogiques et pratiques équestres. Elaboration des dossiers : accompagnement.
- 2 - « Donner du sens ». Rappel des objectifs : calendrier et préparation aux évaluations : accompagnement, examens blancs.
- 3 - « S'organiser » : Organiser son emploi du temps dans la structure : travail de formation, participation au fonctionnement de la structure.
- 4 - Relationnel entre Stagiaires-Formateurs-Tuteurs

CONTENU

- 1 – Des cours théoriques en regroupement sur les thèmes suivants : liste non exhaustive :
 - Pédagogie liée aux activités équestres, Hippologie et soins équin, Equitation théorique, Histoire de l'équitation, Réglementation liée aux activités équestres, Consignes de sécurité, Communication, Connaissance des différents publics, Construction de projet, Notions d'éthologie
- 2 – Travaux complémentaires, fiches pédagogiques, observation "in situ", exposés, travaux attendus (TA).
- 3 – De la pédagogie expérimentale en centre de formation.
- 4 – Découverte des nouvelles « disciplines » (différentes pratiques et activités équestres : pony-games, TREC...)
- 5 – Pratique équestre : dressage, obstacle et travail à pied.
- 6 – Techniques d'entretien, analyses de la pratique, programmation.
- 7 – Initiation à l'éthologie.
- 8 – Travail sur la méthodologie (comment s'organiser au quotidien dans le travail, s'intégrer dans le centre équestre)
- 9 – Partage d'expérience lors des regroupements de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Le lieu principal du déroulement de la formation en regroupement est un centre équestre qui bénéficie d'une infrastructure conséquente (manège, carrière/sol technique, terrain de cross, salle de cours confortable, club house équipé) et d'une cavalerie adaptée :

Centre Hippique des Alpes – route de Lancey, 38330 SAINT-ISMIER

Centre Equestre Le Troubadour, 38500 LA BUISSE

ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée d'un coordinateur DESJEPS et d'une équipe de formateurs diplômés d'état d'enseignant d'équitation, expérimentés dans la formation et dans l'exercice de leur métier.

Cette équipe est confortée par des intervenants experts dans leur domaine.

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANCE

Accompagnement pédagogique du Tuteur dans les acquisitions de compétences, les préparations des évaluations.

Le livret d'alternance est le support privilégié de la relation entre le tuteur, le stagiaire et le formateur. Il contient le calendrier pédagogique, des fiches de liaison (qui renseignent chaque semaine des compétences développées en centre équestre et en regroupement et qui sont signées chaque semaine par le tuteur puis par le formateur), des feuilles de présence en centre équestre signées chaque jour par le stagiaire et le tuteur puis remises au formateur.

Action Cheval Formation organise des réunions de rencontre avec l'ensemble des tuteurs et leur remet un guide du tuteur. Les tuteurs sont sollicités à participer à de la formation continue en pédagogie.

Les tuteurs sont invités à participer aux situations d'évaluations formatives.